
UNE NOUVELLE AIDE « ÉCO-PATRIMOINE » POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI ANCIEN

Dans le cadre de la démarche Lyon 2030, et afin d'accompagner l'ensemble des particuliers dans la rénovation énergétique, la Ville de Lyon a approuvé lors du conseil municipal du 20 septembre 2022 une nouvelle aide à la rénovation énergétique. Cette aide cible les propriétaires de logements situés dans des bâtiments anciens, représentant 27% du bâti à Lyon soit près de 80 000 logements¹.

Le bâti ancien présente des spécificités techniques, notamment par la composition des murs (pierre, pisé, mâchefer...) et la forme des toitures, qui impactent les modes d'isolation thermique. Ces éléments nécessitent des techniques de rénovation respectueuses des qualités patrimoniales des bâtiments anciens.

Afin d'avoir une approche globale de la rénovation du bâti, et alors que les locaux anciens sont maintenant soumis à la loi Climat résilience du 24 août 2021, la Ville de Lyon souhaite accompagner les particuliers dans la transition énergétique de leurs logements. La nouvelle aide éco-patrimoine porte sur les immeubles en maçonnerie de pierre, pisé et mâchefer. Elle peut s'appliquer aux immeubles en béton armé construits avant 1948 et présentant un caractère patrimonial affirmé. Elle correspond à 50% de l'étude architecturale préalable, plafonnée à 5 000 €, et à un montant de 70€/m² d'enduit pour le ravalement plafonnée à 35 000 € par immeuble.

Le montant total de l'enveloppe réservée à cette opération par la Ville de Lyon est de 420 000 €. Les dossiers sont instruits par la Ville de Lyon et les propriétaires des immeubles doivent consentir à une transmission des consommations aux pouvoirs publics par les fournisseurs d'énergie, ainsi que du DPE de leur immeuble. Des conseils gratuits sont en plus délivrés par les services de l'urbanisme de la Ville de Lyon et l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon).

« Engagée dans la démarche Lyon 2030, la Ville de Lyon a fait des questions des économies d'énergie une priorité. Cette nouvelle aide permettra à terme de systématiser l'amélioration thermique dans les ravalements de façade, ce qui est un vrai plus pour les propriétaires comme pour les locataires. Avec cette nouvelle aide, nous souhaitons embarquer toute une profession. » Sylvain Godinot, Adjoint au Maire de Lyon en charge de la transition écologique et du patrimoine.

« Pour que chaque bâtiment participe à la transition écologique du territoire, nous devons concilier transition et valorisation du patrimoine. A chaque bâtiment sa solution : avec cette nouvelle aide, la Ville de Lyon renforce son rôle d'accompagnement des particuliers dans la durabilité des projets de rénovation. » Raphaël Michaud, Adjoint au Maire de Lyon en charge de la ville abordable, bas carbone et désirable.

¹ Plan de datation des bâtiments, Bernard Gauthiez, Université Lyon3/CNRS UMR 5600, déc. 2018